



Photos de l'embouchure de l'Argens prises le dimanche 21 octobre 2012.
Nous étions en alerte météo orange depuis le matin et
en alerte crue jaune (Nartuby) !



RAPPEL IMPORTANT

Ce mardi soir, 23 octobre 2012 à 17h.00

Réunion de présentation du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) à la salle des mariages de la mairie de Fréjus, Place Formigé.

3 parkings à votre disposition (payants) :

- Place Paul Vernet (en face ancien office du tourisme);
- Place Agricola (devant le cinéma Vox);
- Parking Audemars (derrière le cinéma Vox)

N'oubliez pas, venez nombreux pour montrer aux autorités et aux représentants de l'État que ce projet de PPRI est important pour vous, pour nous tous.

Restez courtois, les personnes qui présentent ce PPRI font leur travail et ne sont pas responsables des erreurs et négligences du passé...

Nous nous battons pour préserver et construire un avenir meilleur dans la plaine de la basse vallée de l'Argens afin de continuer à vivre installés au val d'Argens et nous n'avons pas d'autre choix que de travailler avec les pouvoirs publics et le pouvoir politique.

Pour le comité

Jean-Noël Brandenburger

Président en exercice

INTERVENTION DU CHARGE DE MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE VIVA sur le PPRI de Fréjus et les grands travaux d'aménagement à intervenir

Monsieur le Sous-Préfet,
Monsieur le Directeur de la DDTM,
Monsieur le Maire de Fréjus,
Mesdames , Messieurs,

Vous avez présenté le PPRI à ROQUEBRUNE qui, comme nous le pensons, sera peut-être revu après réalisation de travaux d'aménagement sur la Nartuby, l'Argens et l'embouchure, baissant la hauteur des crues ... (Certes le débit de juin 2010 a été plus de 20 fois le débit maximum du fleuve , mais c'est un cas exceptionnel).

Dans cette partie basse, sur **la commune de FREJUS**, la situation est différente car nous sommes dans le delta, avec peu de variations de niveaux de crue :

- Nous pensons que **l'embouchure** doit être revue, ainsi que le **recalibrage de l'Argens** (permettant un bon écoulement sans retenue des eaux) par la réalisation prioritaire des travaux conséquents, limitant les dégâts, menés avec une gouvernance efficace, des lignes budgétaires dédiées contribuant équitablement aux cofinancements nécessaires.
- Puisque les risques sont réels pourquoi ne pas proposer **des zones noires** ? Car, puisqu'aucune action de mise en sécurité collective suffisante n'est accomplie, certains riverains très exposés, dans l'impossibilité d'entretenir seuls leur propriété sur l'Argens seraient prêts, dans plusieurs cas, à céder cette partie (ou même la totalité) ou à partir ailleurs en étant indemnisés.
- LE PPRI constaté est sensiblement identique au PPRI provisoire, en un mot il recouvre une grande partie d'interdiction d'occupation des sols.

Nous avons alerté l'État de la situation de risque permanent où se trouvent, faute de travaux, l'habitat, l'activité économique et l'emploi dans le delta de l'Argens et les zones d'activités (notamment celle trt !s exposée de La Palud). Notre intervention a abouti à la Mission Commune d'Information du Sénat qui a pris ses responsabilités par son rapport détaillé. Il recoupe le RETEX (retour d'expériences) établi en octobre 2010 par les Ministères concernés.

Les préconisations avancées par la Mission sénatoriale sont pertinentes, entre autres le désengagement de l'Etat est souligné. Les inondations ont coûté plus de 1,5 milliard alors que 800 millions d'euros préventifs auraient évité en partie de tels dégâts (cf. Rapport Cour des Comptes).

Les sinistrés attendent mieux que la contrainte d'un tel PPRI, actuellement figé, qui devra être remis en cause si des travaux conséquents sont entrepris. Ce ne sont pas les collectivités locales qui peuvent supporter ces dépenses à elles seules, elles attendent de l'Etat des moyens juridiques, humains et financiers. La seule chose utile mise en place a été le système d'alerte sur l'initiative de la VILLE (que monsieur TARDIF, l'adjoint responsable en soit remercié)... Aujourd'hui hélas vous avez préservé par ce PPRI, les finances de l'État et du Département (où nous cherchons en vain une ligne budgétaire du CG83), tout ceci sans contre partie, sauf des contraintes qui heureusement seront rediscutées par les procédures administratives qui doivent encore intervenir, où les inévitables erreurs de zonage pourront, nous l'espérons, être corrigées.

MERCI DE VOTRE ATTENTION